

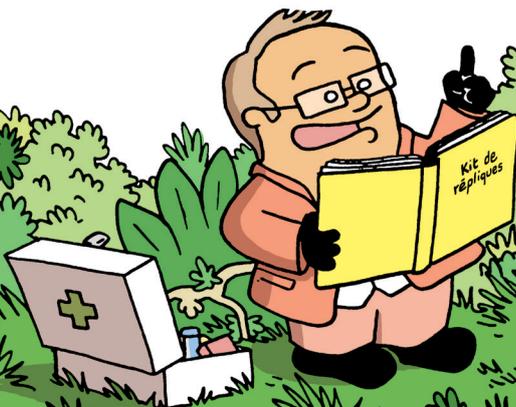
SECURITE SOCIALE



l'Assurance
Maladie

Kit de répliques

*Des réparties sur
l'Assurance Maladie
à utiliser en toutes situations,
même les plus inattendues.*



**DEVENEZ
INCOLLABLE**



99 %

des personnes
travaillant à
l'Assurance Maladie
sont confrontées
à des idées reçues

et des stéréotypes au quotidien¹.
Ces situations peuvent parfois être
inconfortables, voire agaçantes.
Combien de fois avez-vous eu le
sentiment de sécher suite à une question
difficile d'un membre de votre famille,
de votre entourage ? Avant d'avoir une
illumination quelques minutes plus tard :
« Mais bien évidemment, j'aurais dû
répondre ceci et cela ! »



Ce guide vous aidera à répondre plus facilement aux questions et préjugés les plus répandus sur nos

missions, notre organisation, notre qualité de service ou encore nos valeurs. Vous y trouverez les éléments indispensables pour ne plus jamais rester sans voix :

- des réponses courtes et directes, prêtes à l'emploi ;
- des exemples concrets pour illustrer votre réplique ;
- des chiffres clés, lorsque le sujet s'y prête.

¹Baromètre d'image de l'Assurance Maladie - étude réalisée par BVA auprès des collaborateurs de l'institution, de la population française et des médecins - mars 2019.

4

**astuces pour répondre
en toutes situations,
même les plus inattendues.**

Un

GARDEZ VOTRE CALME.

Le sujet peut vous tenir à cœur mais il ne mérite pas pour autant de vous fâcher avec votre voisin, votre ami d'enfance avec qui vous avez tout partagé, votre tonton préféré ou votre dentiste (surtout s'il s'apprête à vous faire un soin!).

Deux

PRENEZ DU REcul.

L'humour est souvent le meilleur remède pour désamorcer une situation tendue ou sortir gagnant d'un débat à table!

Trois

SOYEZ PRÉCIS.

C'est avec des preuves concrètes et des chiffres clés que vos réparties feront mouche.

Quatre

NE PERDEZ PAS VOTRE ASSURANCE.

Nos publics ont une bien meilleure image de l'Assurance Maladie que vous ne le pensez! Saviez-vous qu'une majorité de Français (86%) considère que l'Assurance Maladie « a de l'avenir » et fait aujourd'hui confiance à l'Assurance Maladie pour garantir la pérennité du système de santé sur le long terme (79%) ?²

² Baromètre d'image de l'Assurance Maladie - étude réalisée par BVA auprès des collaborateurs de l'institution, de la population française et des médecins - mars 2019.

C'est compliqué
de savoir à quoi
on a droit.



L'ASSURANCE MALADIE SE PLIE EN QUATRE POUR VOUS FAIRE PARVENIR LES INFORMATIONS QUI VOUS CONCERNENT.

La réglementation peut parfois être complexe, mais toutes les informations utiles sur les droits sont disponibles sur ameli.fr; il existe aussi un **forum d'entraide entre assurés** pour partager les expériences et conseils sur les démarches à réaliser. Pour le suivi de sa situation personnelle,

le **compte ameli**, accessible aussi sur mobile et tablette, permet de consulter ses remboursements, d'échanger par mail avec sa caisse 24h/24 et de réaliser les principales démarches directement en ligne: déclarer la perte de sa carte Vitale, commander une carte européenne d'Assurance Maladie, déclarer un accident causé par un tiers, télécharger des attestations...

Enfin, pour ceux qui ne sont pas à l'aise avec Internet, il est possible de venir à notre rencontre dans plus de 2 000 accueils en France ou de se renseigner au **36 46**.



On est moins
bien remboursé
qu'avant.



LA VÉRITÉ SORT DE VOTRE POCHE!

Sur 100 euros de soins ou de médicaments, un assuré ne paie en moyenne que 8 euros. Et loin de se dégrader, ce «reste à charge» reste stable depuis près de 20 ans et il est un des plus faibles au monde. La part des dépenses de santé prise en charge par l'Assurance Maladie est de **77% en moyenne**, à quoi il faut ajouter celle des assurances complémentaires, qui représente 15%.

Certains assurés peuvent même être **pris en charge à 100%** quand la situation le justifie: difficultés financières ou besoin de soins réguliers en raison de leur état de santé, comme les femmes enceintes ou les personnes atteintes d'une maladie chronique par exemple.



Il faut tout faire sur Internet maintenant.

ON PEUT PRESQUE TOUT FAIRE SUR INTERNET, NUANCE... ET ON PEUT MÊME ÊTRE AIDÉ POUR LE FAIRE !

Aujourd'hui, il est possible de réaliser presque toutes ses démarches de manière autonome, à tout moment, avec le **compte ameli**. Par exemple, on peut télécharger une attestation (fiscale, de droits, de paiement des indemnités...) ou suivre ses remboursements sur ordinateur, tablette ou mobile.

En cas de difficultés avec l'utilisation des outils numériques, les démarches peuvent facilement être réalisées sur **nos bornes**, avec l'**aide d'un conseiller**. Des **volontaires du service civique** et nos **agents d'accueil** sont mobilisés **aux côtés d'associations** pour ne pas laisser les personnes en difficulté avec le digital. Dans tous les cas, il est toujours possible de prendre rendez-vous pour être accompagné dans des situations plus complexes.

ON TRAVAILLE POUR QUE CHACUN AIT ACCÈS À UN MÉDECIN, PARTOUT EN FRANCE !

Avant de prendre rendez-vous, le bon réflexe, c'est de consulter l'**annuaire santé sur ameli.fr**. L'assuré peut y choisir son professionnel de santé parmi plus de 70 spécialités. Les praticiens y sont référencés avec leurs **coordonnées, leurs horaires et leurs tarifs**. Un choix éclairé et rapide grâce à la **géolocalisation**, très précieuse notamment en cas d'urgence.

Et quand on a du mal à trouver son médecin traitant, les **médiateurs des caisses primaires** peuvent venir en aide pour identifier un médecin disponible ou veiller à ce que l'assuré ne soit pas pénalisé pour ses remboursements.

Dans les territoires où il manque des médecins, l'Assurance Maladie agit aussi pour faire évoluer la situation. Par exemple, en facilitant l'installation des médecins dans ces territoires, en favorisant le regroupement de différentes professions médicales dans des **maisons de santé** ou encore en accompagnant le développement de la **télé médecine** pour réaliser des consultations à distance.

C'est de plus en plus dur de trouver un rdv chez le médecin...



Vous n'aidez pas les gens à faire leurs démarches et à se soigner.

AU CONTRAIRE, NOUS ALLONS AU-DEVANT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ POUR LES AIDER À RÉALISER LEURS SOINS.

Pour certaines personnes, il est vrai que les démarches administratives peuvent sembler compliquées. Dans ce cas, elles peuvent toujours demander un **rendez-vous avec un conseiller** et quand la situation l'exige, le **service social de l'Assurance Maladie** peut prendre la relève. Mais l'Assurance Maladie va encore plus loin. Si lors d'un échange avec un assuré, un conseiller détecte qu'il a renoncé à se faire soigner pour diverses raisons, notamment financières, un **accompagnement spécifique** lui sera proposé pour examiner sa situation et l'aider à réaliser les soins nécessaires, par exemple des soins dentaires.



Vous n'êtes qu'une machine à rembourser.

NOUS AUSSI, NOUS SOMMES CONVAINCUS QU'IL VAUT MIEUX PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

L'Assurance Maladie mène de nombreuses actions de prévention, et c'est même son rôle ! **Hygiène bucco-dentaire, surpoids, diabète, maladies cardiovasculaires, mal de dos, tabagisme et bien d'autres encore...** Les programmes de prévention concernent de nombreux sujets de santé publique. L'Assurance Maladie propose et prend en charge aussi certains **dépistages du cancer** (sein, colon, col de l'utérus) et la **vaccination contre la grippe** chez les populations à risque.

Elle met également en place des programmes de **prévention des cancers professionnels** et des **troubles musculo-squelettiques** dans les entreprises.

En bref, l'Assurance Maladie accompagne les assurés quand ils sont malades... mais aussi quand ils sont en bonne santé afin de les aider à adopter les bons réflexes pour conserver leur capital santé.

Je me ruine le dos au boulot mais ça fait partie du job.



ET POURTANT CE N'EST PAS UNE FATALITÉ ! NOTRE JOB, À NOUS, C'EST D'ENCOURAGER LES EMPLOYEURS À PRÉSERVER LA SANTÉ DE LEURS SALARIÉS.

À l'Assurance Maladie, il y a toute une activité dédiée à la santé au travail. Au sein de la **branche risques professionnels**, les collaborateurs en charge de la prévention interviennent directement dans les entreprises. Ils peuvent inciter et aider financièrement l'employeur à mettre en place des mesures de prévention notamment dans les secteurs les plus touchés par des risques tels que les troubles musculo-squelettiques, le mal de dos, les cancers professionnels... Les assurés

sont indemnisés en cas d'accident de travail, de trajet ou de maladies professionnelles et nous les aidons à reprendre leur activité dans de meilleures conditions, avec un poste aménagé par exemple.



J'aimerais bien arrêter de fumer mais c'est pas vous qui allez m'aider.

... **LE TABAC, C'EST PAS TABOU CHEZ NOUS. ON AIDE LES FUMEURS À EN VENIR À BOUT!**

L'Assurance Maladie rembourse à 65% les substituts nicotiniques sur prescription.

Elle participe par ailleurs au dispositif **Tabac info service**. En complément de l'**appli mobile** qu'elle a créée, elle anime **une communauté de 100 000 personnes** qui s'entraident sur Facebook pour arrêter de fumer. Elle finance même des actions menées par des associations pour lutter contre le tabagisme. Alors, plus aucune excuse pour arrêter de fumer!



BIEN SE SOIGNER, C'EST PLUS FACILE QUAND ON EST BIEN ACCOMPAGNÉ!

L'Assurance Maladie prend soin de ceux qui en ont besoin dans certains moments difficiles ou particuliers de la vie. Avec **le programme de retour à domicile (Prado)**, l'Assurance Maladie aide à rentrer chez soi après un accouchement ou une hospitalisation en organisant, avec les professionnels de santé, un suivi adapté à la sortie de l'hôpital.

Elle aide aussi à mieux vivre avec un diabète ou de l'asthme en proposant **sophia, un service d'accompagnement, d'écoute et de conseil** qui permet de mieux connaître sa maladie et d'adapter ses habitudes. Elle peut également faciliter la **prise d'activité** après un arrêt maladie de longue durée. En collaboration étroite avec le médecin traitant, la médecine du travail et le service social, l'Assurance Maladie peut intervenir pour identifier un aménagement du poste de travail, proposer des formations ou trouver un nouvel emploi plus adapté. Elle gère aussi des établissements sanitaires et médico-sociaux pour **soigner, rééduquer ou aider à la reconversion** de personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Accompagnement administratif, médical, social... tout dépend du besoin et de la situation.

On est livrés à nous-mêmes, y'a pas de suivi après un accident de la vie.



Le trou de la sécu s'aggrave,
on va droit dans le mur !



C'EST PLUTÔT LE CONTRAIRE, ON EST EN TRAIN DE LE REBOUCHER !

Chez nous, les **délégués de l'Assurance Maladie** et les **praticiens-conseils** sont en première ligne pour promouvoir le médicament générique, partager les dernières recommandations en matière de prescriptions et échanger avec les professionnels de santé sur leurs pratiques. Et cela fonctionne : **des centaines de millions d'euros** sont économisés chaque année grâce au bon usage des soins et des médicaments.

Grâce à ces actions, l'Assurance Maladie parvient à contenir la progression « naturelle » des dépenses de santé sans rogner sur la qualité des soins. Les objectifs de dépenses votées chaque année par le Parlement (ce qu'on appelle l'**Ondam**, « Objectif national de dépenses d'assurance maladie »), sont ainsi respectés depuis de nombreuses années !



Vous ne faites rien
contre ceux
qui abusent
du système.



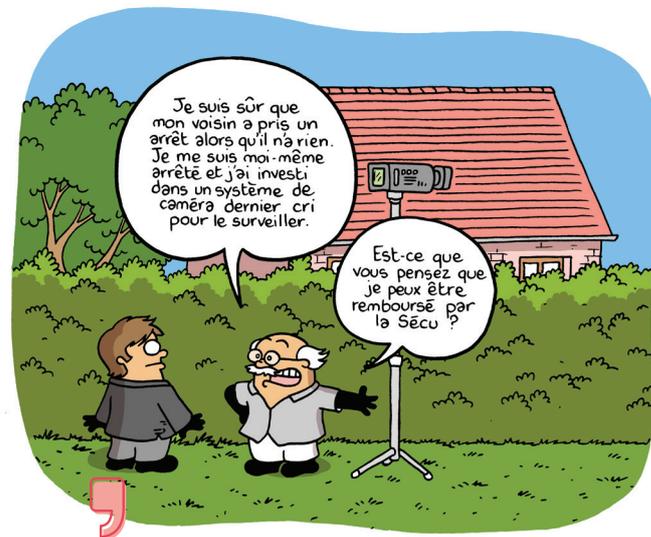
C'EST MÉCONNAÎTRE NOTRE FORCE DE FRAPPE !

Depuis plusieurs années, nos contrôles et nos investigations sont toujours plus nombreux, plus innovants et plus ciblés, concernant tous les acteurs du système de soins (assurés, professionnels de santé, établissements de soins, employeurs). En 2017, **270 millions d'euros** de préjudices ont été détectés et stoppés et plus de **8 000 actions contentieuses** ont été engagées. Ces chiffres augmentent au fil des années, mais attention cela signifie surtout que la fraude est mieux détectée !

Il n'y a pas de transmission d'infos entre les médecins, il faut répéter cinq fois la même chose, refaire le même examen, trimballer ses résultats de consultation en consultation...

AVEC LE DMP, VOUS CONSERVEZ LA MÉMOIRE DE VOTRE SANTÉ !

Le DMP (Dossier Médical Partagé) est un **carnet de santé numérique** mis à disposition par l'Assurance Maladie. Il permet aux assurés de conserver leurs informations de santé et de les partager avec les professionnels de santé de leur choix, qui pourront ainsi mieux les soigner. Il est **gratuit, confidentiel et sécurisé**. C'est bien utile pour éviter une prescription ou un examen en doublon. De plus, en cas d'urgence ou quand on est loin de chez soi, on peut être soigné et suivi plus efficacement. Pour favoriser une meilleure prise en charge des patients, l'Assurance Maladie promeut également **la coopération entre les professionnels de santé** et l'exercice regroupé de la médecine en soutenant notamment la création de **maisons de santé** qui concentrent plusieurs spécialités médicales.



Obtenir un arrêt maladie quand on n'a rien du tout, c'est une spécialité nationale.

IL FAUT CROIRE QUE CETTE « SPÉCIALITÉ » NE FAIT PAS RECETTE.

Avant toute chose, il faut comprendre que l'objectif de l'Assurance Maladie n'est pas de réduire le nombre ou la durée des arrêts de travail à tout prix. L'arrêt de travail est un véritable « traitement » qui correspond à une **prescription médicale** et qui peut même contribuer à protéger les autres (par exemple, pour la grippe). En revanche, c'est vrai que l'Assurance Maladie est intransigente avec les fraudeurs et qu'elle assure **un suivi et un accompagnement** pour éviter les abus... Qui ne sont pas si répandus : **85 % des Français** se disent d'ailleurs prêts à recourir à un arrêt de travail uniquement en cas d'absolue nécessité³.

³ Baromètre d'image de l'Assurance Maladie - étude réalisée par BVA auprès des collaborateurs de l'institution, de la population française et des médecins - mars 2019.

Vous avez passé quel concours pour être fonctionnaire à l'Assurance Maladie ?



Je n'y comprends rien à la fin, vous travaillez à la Sécurité sociale ou à l'Assurance Maladie ?

LES DEUX MON CAPITAINE !
Parfois assimilée et confondue avec la Sécurité sociale, l'Assurance Maladie

est en fait une **composante**. Explication : la Sécurité sociale protège les individus des conséquences de divers événements ou situations de vie qui sont divisés en quatre « risques sociaux » : la maladie, la famille, la vieillesse, les risques professionnels. L'Assurance Maladie est plus spécifiquement en charge des **branches « maladie » et « risques professionnels »** pour plus de 4 personnes sur 5 en France. Il s'agit des assurés affiliés au régime général ; les autres assurés dépendant du régime agricole et de régimes spéciaux.



ON ENTRE PARFOIS PAR UN CONCOURS DE CIRCONSTANCES ET ON RESTE SOUVENT PAR CONVICTION !

Si les organismes de l'Assurance Maladie assurent une mission de service public, leurs salariés sont sous **contrats de droit privé**. Ils ne sont donc pas fonctionnaires et tout le monde peut postuler pour y travailler ! Toutes les annonces sont disponibles sur l'**espace Carrières du site ameli.fr**. On y trouve une présentation de nos 200 métiers qui pourraient bien vous donner envie de nous rejoindre !



Il y a trop de gens
qui travaillent
à l'Assurance
Maladie.

C'est
la honte
de travailler
à l'Assurance
Maladie!

QUAND ON FAIT LES RATIOS, LOIN S'EN FAUT!

85 000 personnes qui travaillent au service de la protection de la santé de plus de **60 millions d'assurés** dans **101 départements**, cela paraît raisonnable si l'on veut un service public qui conjugue proximité et qualité.

De plus, l'organisation est en évolution constante pour s'adapter à un contexte économique toujours plus contraint. Pour cela, l'Assurance Maladie mutualise par exemple des activités ou limite le remplacement des postes afin de maintenir des **frais de gestion** déjà très bas : **3 euros pour 100 euros de prestations versées!**

C'est pépère
votre boulot,
vous ne vous
fatiguez
pas trop!

ON SE FATIGUE SURTOUT À EXPLIQUER QUE C'EST TOUT LE CONTRAIRE...

On ne peut pas vraiment chômer quand on a plus de **60 millions de « clients »** à protéger et accompagner en France. En comparaison, Amazon en a « seulement » 17 millions⁴ ! Pour vous donner une idée, les équipes de l'Assurance Maladie gèrent chaque année le traitement de **1,2 milliard de feuilles de soins**, **20 millions d'appels téléphoniques** d'assurés, de professionnels de santé mais aussi d'employeurs ou encore plus de **3 millions de demandes d'admission ou de renouvellement d'affection longue durée**. Et ce ne sont que quelques exemples parmi de nombreuses activités. Notre principale préoccupation est de tout faire pour simplifier les démarches en innovant constamment pour offrir des services dématérialisés : sur le compte entreprises, le compte ameli pour les assurés et sur amelipro pour les professionnels de santé.

À L'ASSURANCE MALADIE, ON EST #FIERSDEPROTEGER ET DE LE DIRE!

Nous sommes **86 % à être fiers de travailler** pour l'Assurance Maladie⁵. C'est même le cri de ralliement de notre campagne d'image employeur : **#FIERSDEPROTEGER**. Notre fierté, elle tient beaucoup au fait que nous contribuons à une **mission d'intérêt général**. Nos compétences sont mises au service de la protection de la santé de plus de **60 millions d'assurés**. Ce n'est pas rien et ça nous conduit à innover et à nous renouveler sans cesse pour répondre à leurs besoins. En plus, l'Assurance Maladie est un **employeur responsable** et porte par exemple une attention particulière à l'intégration des personnes en situation de handicap, à l'équilibre vie professionnelle/vie privée ou à l'égalité hommes/femmes... Bref, les « bonnes raisons » de nous rejoindre ne manquent pas ! On peut les découvrir en détail sur **l'espace Carrières du site ameli.fr**.

⁴ Source : Amazon.

⁵ Baromètre d'image de l'Assurance Maladie - étude réalisée par BVA auprès des collaborateurs de l'institution, de la population française et des médecins - mars 2019.



Vous n'êtes jamais joignables...



COMME LES ADOS, ON EST POURTANT TRÈS CONNECTÉS ET TRÈS RÉACTIFS !

Être accessible et joignable quel que soit le moyen de contact, c'est un engagement pris par l'Assurance Maladie dans le « **pacte de service** » qu'elle propose à ses assurés. Et pour cela, de nombreuses possibilités sont proposées : **accueils physiques et téléphoniques, services en ligne et applications mobiles... et même un forum d'entraide sur ameli** ! Des notifications peuvent aussi être adressées via le **compte ameli**, permettant de suivre en temps réel le traitement de ses demandes (nouvelles coordonnées bancaires, nouveau médecin traitant, modification d'état civil, réception de votre demande d'indemnité, etc.). De quoi rassurer les anxieux et les impatientes !

C'est vrai qu'on entend plus souvent ceux qui se plaignent que les autres mais pourtant, quand on interroge nos publics sur leur relation avec l'Assurance Maladie, c'est la satisfaction qui domine. La preuve en chiffres : nos assurés sont **84 % à se dire satisfaits du service** après avoir envoyé un e-mail et la proportion est encore plus importante (87 %) quand il s'agit du service délivré dans nos **2000 points d'accueil**⁶.

Mon médecin dit que
vous lui demandez
trop de paperasse.



**AU CONTRAIRE,
L'ASSURANCE MALADIE
SOIGNE SA RELATION AVEC
LES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ...**

L'Assurance Maladie facilite les démarches des professionnels de santé, sur papier et en ligne. Un exemple : **pour déclarer un patient en affection longue durée**, les médecins devaient auparavant 5 champs quand aujourd'hui **2 clics suffisent** ! On leur propose aussi de nombreux autres services en ligne : **aide à l'installation, suivi de paiement, vérification des droits des patients**, déclaration **d'arrêt de travail ou de grossesse**... Et cela fonctionne bien puisque **400 000 professionnels de santé** utilisent chaque année leur compte ameli et **90,8 %** d'entre eux se déclarent satisfaits de la qualité de nos services⁷.



⁶ Baromètre de satisfaction de l'Assurance Maladie - Volet Assurés - 2018.

⁷ Baromètre de satisfaction de l'Assurance Maladie - Volet Professionnels de santé - 2018.

Il ne faut pas être pressé !
Les délais de traitement
sont interminables.

Quand le service
n'est pas bon,
il ne faut pas
s'étonner
des incivilités !

RIEN NE PEUT JUSTIFIER LES INCIVILITÉS !

Excuser l'inexcusable, c'est culpabiliser les victimes et c'est inacceptable. D'ailleurs, on ne peut pas dire que notre service n'est pas bon. La preuve : **94,4 % des assurés** se déclarent **satisfaits du service rendu par l'Assurance Maladie**⁸. Les équipes de l'Assurance Maladie sont là pour aider les personnes dans leurs démarches. Et lorsqu'elles sont attaquées, c'est tout le monde qui est perdant. Les assurés ne verront pas leurs dossiers avancer. Et pour les collaborateurs touchés, c'est une source de stress et de démotivation. Bien évidemment, l'Assurance Maladie condamne fermement les incivilités et s'autorise à engager des **poursuites judiciaires**.

Pourquoi je n'ai pas
un interlocuteur dédié ?
Quelqu'un me dit quelque chose
puis un autre me dit autre chose.

POURTANT L'ASSURANCE MALADIE VA PLUS VITE QUE LA MUSIQUE !

Et les Français en sont conscients : ils sont 90 % à considérer que l'institution **fait bien son travail**⁹. Un exemple ? **Une semaine**, c'est le **délai de remboursement** des frais de santé lorsque la carte Vitale est présentée au professionnel de santé. Grâce à nos services en ligne, certaines démarches sont aujourd'hui immédiates et d'autres accélèrent fortement les délais de traitement (par exemple, pour commander sa **carte Vitale en ligne**). Il est désormais possible de consulter le délai estimé de la demande de remboursement sur son **compte ameli**.

« LES EXPERTS » DE L'ASSURANCE MALADIE, C'EST ENCORE PLUS FORT QUE LA SÉRIE TV.

Les différentes situations, parfois complexes, que les assurés rencontrent peuvent demander une **expertise spécifique**. Pour éviter toute erreur et débloquer la situation de l'assuré, il est parfois nécessaire de mobiliser certains experts réglementaires, médicaux... Cela justifie par exemple qu'un collaborateur traite un arrêt de travail mais qu'un autre traite l'affiliation d'un nouveau-né. C'est une question de **qualité de service**. Dans ces conditions, on peut être amené à échanger avec plusieurs personnes. Mais dans tous les cas, le conseiller dispose d'un **historique du dossier** qui lui permet de consulter les réponses précédentes qui ont été apportées. Ainsi, l'assuré n'a pas besoin de tout lui réexpliquer. Cela ne concerne pas les données médicales, évidemment. Protection des données personnelles et secret médical obligent !

⁸ Baromètre d'image de l'Assurance Maladie - étude réalisée par BVA auprès des collaborateurs de l'institution, de la population française et des médecins - mars 2019.

⁹ Baromètre de satisfaction de l'Assurance Maladie - Volet Assurés - 2018.



On ne fait que payer pour les autres, il faudrait passer à un système d'assurances privées.

PARLEZ-EN AUX PERSONNES QUI VIVENT À L'ÉTRANGER...

En France, nous avons fait le choix de la **solidarité** pour la santé afin d'éviter qu'elle ne devienne un luxe réservé à celles et ceux qui peuvent se l'offrir. Le principe ? Contribuer selon ses moyens et recevoir selon son état de santé, sans aucune discrimination d'aucune sorte. Qu'on soit bien portant ou confronté à la maladie, **on peut tous avoir besoin de soins** – parfois très coûteux – à un moment ou à un autre de

sa vie. N'oublions pas que statistiquement les besoins augmentent avec l'âge!

Les Français sont attachés à ce principe de solidarité et le disent. Ils sont **88%** à souhaiter **conserver notre système de solidarité actuel** plutôt que de changer au profit d'une assurance privée et reconnaissent le caractère « indispensable » de l'Assurance Maladie avec un niveau d'adhésion de **8,4/10**.¹⁰

J'espère que le système sera encore là pour nos enfants.



C'EST NOTRE BUT ET ON LE DÉFEND!

Si le système de santé était une équipe de foot, l'Assurance Maladie en serait le gardien de but. Elle anime la **responsabilité collective**, encourage les autres acteurs du système et coordonne leurs actions. Pour que l'équipe « système de santé » fonctionne, chacun a un rôle à jouer et **une part de responsabilité à assumer**: l'Assurance Maladie et ses collaborateurs mais aussi les assurés, les professionnels de santé, les établissements de santé, les employeurs... Développer la prévention auprès des assurés et au sein des entreprises, accompagner des professionnels de santé pour faire évoluer leurs pratiques ou encore lutter contre les abus et la fraude sont autant d'actions mises en œuvre par l'Assurance Maladie avec le concours de tous. C'est ensemble que nous parvenons ainsi, jour après jour, à contenir les dépenses sans jamais transiger sur la qualité des soins.

¹⁰ Baromètre d'image de l'Assurance Maladie – étude réalisée par BVA auprès des collaborateurs de l'institution, de la population française et des médecins – mars 2019.



**Vous êtes à l'ancienne
comme institution.**

 **À L'ASSURANCE MALADIE,
ON ARRIVE À FAIRE RIMER
INSTITUTION ET INNOVATION.**

L'innovation y est digitale, sociale, médicale, organisationnelle... et surtout utile ! Notre préoccupation est avant tout de simplifier les démarches par le déploiement de services digitaux et en favorisant la créativité de nos collaborateurs grâce à **des concours d'innovation et l'expérimentation de nouvelles modalités de travail**... Les initiatives sont nombreuses pour s'adapter aux évolutions de la société, aux nouveaux enjeux et aux besoins de nos assurés, des professionnels de santé... L'Assurance Maladie est un vrai laboratoire d'idées ! Elle favorise par exemple le développement de **la e-santé** avec le **Dossier Médical Partagé**, **la télémédecine**, **la e-prescription** visant à remplacer les ordonnances papier ou encore avec le lancement prochain d'une **application carte Vitale** sur smartphone.



**Vous ne vous occupez
que des vieux et des malades
ou il y en a aussi
pour nous les jeunes ?**



**COMME DISENT LES JEUNES,
L'ASSURANCE MALADIE,
« C'EST LA BAAAAASE ».
ELLE COUVRE TOUT LE MONDE,
TOUT AU LONG DE LA VIE !**

L'Universalité est l'une des quatre valeurs cardinales de l'Assurance Maladie, car la santé de chacun est précieuse. L'Assurance Maladie agit pour que chacun puisse accéder à des soins médicaux de qualité quel que soit son âge ou sa situation, sans distinction. Et cela, aussi pour **les plus jeunes dès la naissance** au travers notamment de programmes d'accompagnement et d'actions spécifiques : rendez-vous de prévention dentaire dans le cadre du dispositif **M'T dents**, **20 consultations gratuites** de 0 à 16 ans, **examens de prévention** à partir de 16 ans dans les centres d'examen de santé, **programmes de prévention contre l'obésité, le diabète...**



AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

assurance-maladie.fr